

POLITIQUE QUALITÉ DU SAN

Selon le mandat que nous confie le Canton de Vaud, nous apportons notre contribution à la sécurité routière, à la sécurité de la navigation ainsi qu'à la protection de l'environnement.

Dans le cadre de la législation fédérale déclinée au niveau cantonal, et en collaboration avec les autres services et départements,

- nous assurons les prestations qui répondent aux besoins actuels et futurs de nos clients ou partenaires,
 - nous admettons les véhicules à la circulation routière
 - nous admettons les conducteurs à la circulation routière
 - nous admettons les bateaux à la navigation
 - nous admettons les conducteurs de bateaux à la navigation
 - nous percevons les taxes et les redevances liées au trafic routier
 - nous gérons le droit de conduire
- avec un service - courtois et soigné - qui garantit la fiabilité des prestations et l'équité de traitement,
- avec le souci de la satisfaction et du développement de nos collaboratrices-teurs ainsi que de l'efficacité du service.

Pour mettre en œuvre notre politique et pour améliorer en permanence notre organisation, des objectifs qualité sont définis chaque année dans le cadre de la gestion par objectifs du SAN.

Notre engagement qualité et la conduite du service s'appuient au quotidien sur l'écoute et le feed-back, les moyens mis à disposition et le développement des compétences des collaboratrices-teurs.

Pascal Chatagny, Chef de Service :



Lausanne, le 26 janvier 2021